

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 1^{er} octobre 2019

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 8

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le : 25 OCT. 2019

Délibération certifiée exécutoire le 25 OCT. 2019

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2019-18(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-neuf et le 17 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Evelyne FAURE, Alberte VALLEE.
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Serge CAREL, Alain CLAPIER (suppléant de monsieur BENFERHAT), Robert GAY, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), Jacques LARTIGUE, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Clotilde BERKI, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA (ayant donné pouvoir à Monsieur GAY), Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame AILHAUD), Brigitte REYNAUD.
Messieurs Khaled BENFERHAT (représenté par monsieur CLAPIER), Patrick BOUVET, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Christian LOGIER (représenté par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

Objet : Ajustement de l'organigramme fonctionnel :

L'actuel organigramme fonctionnel du SDIS 04 a été arrêté en février 2017. Des évolutions réglementaires ainsi qu'une adaptation aux différentes charges de travail imposent un réajustement technique.

Cela concerne :

- Le grade cible des chefs de salle qui évolue d'adjudant à lieutenant de deuxième classe, suite à la fin de la période transitoire au 31 décembre 2019 de la refonte de la filière d'avril 2012 ;
- Les grades cibles des médecin-chef, médecin de chefferie et infirmier de chefferie qui évoluent pour le premier à médecin de classe exceptionnelle, pour le second à médecin hors classe et pour le troisième à infirmier hors classe. Cette évolution est conforme aux dispositions du cadre d'emploi des médecins et des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels et du code général des collectivités territoriales ;
- Le grade cible des chefs de bureau SPP du groupement de la gestion des risques et du groupement des ressources humaines ainsi que celui de chef de centre du CTA/CODIS évoluent de lieutenant de première classe à lieutenant hors classe. Cette évolution vers le dernier grade du cadre d'emploi des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels permet de mettre en valeur les fonctions tenues par ces officiers sur des postes à forte technicité et responsabilités opérationnelles ;
- Le grade cible de l'assistant de direction, chargé du développement du volontariat qui évolue de rédacteur principal de 1^{ère} classe à attaché, afin de prendre en compte la

responsabilité et la technicité particulières de ce poste, ainsi que les sujétions en matière de disponibilité ;

- Le réajustement du groupement des ressources humaines avec :
 - La fusion des services des emplois permanents et des personnels volontaires en un service des ressources humaines, découpé en deux bureaux, avec la réaffectation d'un personnel ;
 - La création de deux bureaux au sein du service formation, le premier en charge de l'ingénierie pédagogique et le second de la mise en œuvre des formations. Cette évolution est rendue nécessaire par l'évolution des textes réglementaires relatif à la formation des sapeurs-pompiers et la mise en œuvre des techniques de formation pour adultes, nécessitant une refonte complète des référentiels pédagogiques au 1^{er} janvier 2020. Un responsable pédagogique, sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels, vient compléter l'effectif du service (création de poste) ;
- Le renforcement du service de la gestion des risques par un officier (réaffectation d'un poste d'officier du CIS Manosque) afin de faire face à la sollicitation croissante des besoins en conseils en matière de prévision et de prévention ;
- L'affectation de 4 sapeurs-pompiers professionnels non-officiers à Digne et à Manosque (création de postes), conformément aux dispositions minimales préconisées par le SDACR.

Il est à noter, que pour des raisons budgétaires, les postes de chef du service formation et d'officier en charge du développement du volontariat sont tenus par deux chefs de compagnie, qui cumulent les deux emplois (un fonctionnel et un territorial).

La répartition, groupement par groupement, se fait de la manière suivante :

DIRECTION (DIR) :

Directeur départemental, Chef de corps	Colonel hors classe
Directeur départemental adjoint, Chef de corps adjoint	Colonel
Assistant de direction, chargé de la communication	Attaché
Assistant de direction, chargé des instances	Attaché
Chargé de mission « projets européens »	Contractuel catégorie A
Chargé de mission hygiène et sécurité	Rédacteur

Service développement du volontariat :

➤ Officier SPP (également chef de compagnie)	Commandant
➤ Assistant de direction	Attaché
➤ Officier SPV, chargé du développement	Commandant SPV
Officier référent volontariat, siégeant au CODIR	Commandant SPV

GROUPEMENT GESTION DES RISQUES (GGR) :

Chef de groupement	Lieutenant-colonel
--------------------	--------------------

Service prévention des risques :

- Chef de service
 - Bureau prévention / prévision :
 - Chef de bureau

Commandant

Lieutenant hcl

- Officier préventionniste (2) Lieutenant Icl
- **Bureau cartographie :**
 - Chef de bureau Technicien principal Icl
 - Agent SIG Adjudant
 - Agent reconnaissance ops (2) Agent de maîtrise principal

Service opérations :

- Chef de service Commandant
- **Bureau de la mise en œuvre opérationnelle :**
 - Chef de bureau Lieutenant hcl
- **CTA-CODIS**
 - Chef de centre Lieutenant hcl
 - Chef de salle (5) Lieutenant 2cl
 - Opérateur (9) Sapeur à sergent

Secrétariat de groupement :

- Assistant du chef de groupement Rédacteur
- Assistant Adjoint administratif principal Icl

GRUPEMENT RESSOURCES HUMAINES (GRH) :

Chef de groupement

Commandant

Service des ressources humaines :

- Chef de service Attaché(e)
- **Bureau des personnels permanents (SPP/PATS) :**
 - Chef de bureau Rédacteur principal Icl
 - Assistant de gestion Adjoint administratif principal Icl
- **Bureau des personnels volontaires (SPV) :**
 - Chef de bureau Rédacteur principal Icl
 - Assistant de gestion Adjoint administratif principal Icl

Service formation :

- Chef de service Capitaine
- **Bureau de la mise en œuvre des formations :**
 - Chef de bureau Lieutenant hcl
 - Responsable pédagogique (2) Adjudant
 - Assistant technique Agent de maîtrise principal
- **Bureau de l'ingénierie pédagogique :**
 - Chef de bureau Lieutenant hcl
 - Assistant de gestion Adjoint administratif principal Icl

Secrétariat de groupement :

- Assistant du chef de groupement

Rédacteur

GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE (GTL) :

Chef(fe) de groupement

Commandant

Service technique :

- Chef de service
 - **Bureau du parc roulant :**
 - Mécanicien itinérant
 - Mécanicien itinérant
 - **Bureau logistique :**
 - Chef de bureau Technicien
 - Contrôleur EPI
 - Magasinier / coursier
 - Magasinier / coursier

Capitaine

Adjoint technique principal Icl
Adjoint technique principal Icl

Agent de maîtrise principal
Adjoint technique principal Icl
Adjoint technique principal Icl

Service infrastructures :

- Chargé d'opérations

Ingénieur

Service informatique / téléphonie / transmissions :

- Chef de service
- Technicien
- Agent technique
- Agent technique

Technicien principal Icl
Technicien
Agent de maîtrise principal
Agent de maîtrise principal

Secrétariat de groupement et accueil :

- Assistant du chef de groupement
- Assistant
- Assistant, chargé d'accueil

Rédacteur
Adjoint administratif principal Icl
Adjoint administratif principal Icl

GROUPEMENT SANTÉ ET SECOURS MÉDICAL (G2SM) :

Médecin-chef

Médecin classe exceptionnelle

Chefferie :

- Médecin de chefferie
- Infirmier de chefferie

Médecin hors classe
Infirmier hors classe

Pharmacie à usage intérieur :

- Pharmacien gérant
- Assistant de gestion

Pharmacien classe normale
Adjoint administratif principal Icl

Secrétariat de chefferie :

- Assistant du médecin-chef

Rédacteur

GROUPEMENT FINANCES (FIN)

Chef de groupement

Attaché principal

Service finances :

- Chef de service
- Assistant de gestion

Rédacteur principal Icl
Adjoint administratif principal Icl

Service de la commande publique :

- Chef de service
- Assistant de gestion

Rédacteur principal Icl
Adjoint administratif principal Icl

CIS MANOSQUE

Chef du CIS Manosque, chef de la compagnie
Officier de garde (2)
Chef d'agrès tout engin (5)
Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (8)

Commandant
Lieutenant Icl
Adjudant
Sapeur à sergent

CIS FORCALQUIER

Chef de la compagnie, chef du CIS Forcalquier

Capitaine

Secrétariat mutualisé des compagnies de Manosque et Forcalquier :

- Assistant

Adjoint administratif principal Icl

CIS DIGNE-LES-BAINS

Chef du CIS Digne-les-Bains, chef de la compagnie
Adjoint au chef du CIS Digne-les-Bains
Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (5)
Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (8)

Capitaine
Lieutenant Icl
Adjudant
Sapeur à sergent

CIS CASTELLANE

Chef de la compagnie, chef du CIS Castellane*

Capitaine

Secrétariat mutualisé des compagnies de Digne-les-Bains et Castellane :

- Assistant

Adjoint administratif principal Icl

CIS SISTERON

Chef(fe) de la compagnie, chef(fe) du CIS Sisteron

Capitaine

CIS BARCELONNETTE

Chef de la compagnie, chef(fe) du CIS Barcelonnette*

Capitaine

Secrétariat mutualisé des compagnies de Sisteron et Barcelonnette :

➤ Assistant

Adjoint administratif principal Icl

* la fonction de chef CIS peut être tenue par un officier SPV

SYNTHÈSE :

Filière sapeurs-pompiers professionnels (73) :

Grade	Nombre
Colonel hors classe	1
Colonel	1
Lieutenant-colonel	1
Commandant	6
Capitaine	7
Lieutenant hors classe	5
Lieutenant première classe	5
Lieutenant deuxième classe	5
Adjudant	13
Sergent	25
Caporal à sapeur	
SOUS TOTAL 1	69

Grade	Nombre
Médecin classe exceptionnelle	1
Médecin hors classe	1
Pharmacien classe normale	1
Infirmier hors classe	1
SOUS TOTAL 2	4

Filière administrative (26) :

Grade	Nombre
Attaché principal	1
Attaché	4
Rédacteur principal première classe	4
Rédacteur	5
Adjoint administratif principal première classe à adjoint administratif	12
SOUS TOTAL 3	26

Filière technique (15) :

Grade	Nombre
Ingénieur	1
Technicien principal première classe	2
Technicien	2
Agent de maîtrise principal à agent de maîtrise	6

Adjoint technique principal première classe à adjoint technique	4
SOUS TOTAL 4	15


TOTAL : 114 emplois permanents

Les membres du comité technique, lors de la séance du 7 octobre, ont émis un avis favorable.

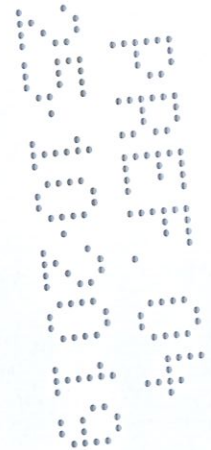
Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN



ORGANIGRAMME DU CORPS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE – 1^{ER} NOVEMBRE 2019

